

Un colloque sur la recherche en région Ile-de-France

par Jean-Claude Lagron

Sur l'initiative du Comité régional du PCF et du groupe communiste au Conseil régional, une rencontre sur la recherche en Ile de France s'est tenue le 16 décembre dernier. Trois thèmes ont été successivement abordés : le rôle des organismes publics de recherche dans le développement économique, social et culturel régional ; la place de la recherche industrielle en Ile de France ; le rôle des collectivités territoriales en matière de recherche.

Pourquoi une telle rencontre ? Les enjeux de la recherche, des avancées scientifiques et technologiques et, plus en aval, de la valorisation de la recherche, interviennent maintenant de manière significative dans l'ensemble des activités sociales. La montée de la réalité régionale qui découle des effets, souvent retardés en matière de recherche, des lois de décentralisation, offre aux régions des pouvoirs accrus d'intervention.

En dehors des décideurs, les différents acteurs de la recherche et leurs partenaires ne se rencontrent pratiquement jamais. Les régions s'affirment aujourd'hui comme des lieux décentralisés ouvrant de nouveaux champs de relations entre les différents partenaires.

Après le colloque national sur la recherche et l'enseignement supérieur, organisé par le PCF à La Sorbonne le 30 janvier 1999 (1), cette rencontre était volontairement centrée sur la dimension régionale de l'enjeu. Cependant, il apparaît clairement que sur ces questions les responsabilités de l'Etat et des grands groupes restent déterminantes.

Le rôle des organismes publics de recherche dans le développement économique, social et culturel régional

Les organismes publics de recherche sont confrontés à un double défi : nécessité d'ouverture à des missions nouvelles, et pression

grandissante des logiques libérales. En fait, cette pression découle en grande partie des enjeux de leurs nouvelles missions.

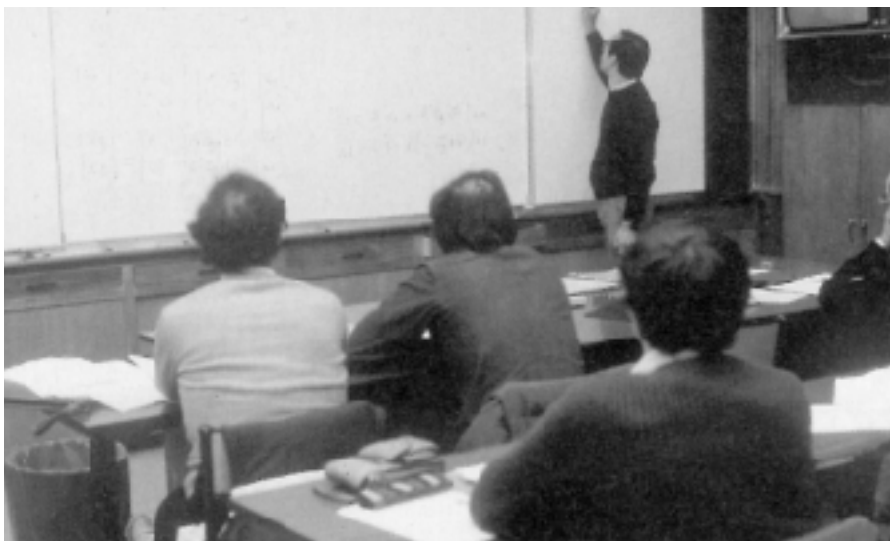
S'il y a consensus pour considérer que leur ouverture doit être poursuivie, celui-ci disparaît lorsqu'il s'agit de l'attitude à adopter face aux perspectives libérales.

Le débat a mis en évidence que le contenu de cette ouverture, ainsi que les choix en matière de recherche ne sont pas neutres. En permanence deux logiques s'affrontent : la première, actuellement dominante, est celles des visées libérales ; la seconde, est celle des besoins sociaux (au sens large du terme). Cette dualité traverse les politiques de recherche et les partenariats public/ privé qui se construisent actuellement et dans lesquels les collectivités jouent un rôle de plus en plus important.

Comment se caractérise actuellement la pression des tendances libérales sur la recherche publique ? Par la réduction de l'engagement public, notamment de l'Etat (2). Par le recul et la précarisation massive de l'emploi public. Par l'introduction de logiques marchandes dans l'accès et la diffusion des connaissances. Par une politique de soutien extrêmement sélectif sur quelques créneaux en vogue, au détriment de la recherche fondamentale et des autres disciplines. Par la mise à disposition des moyens publics pour la compétition économique. Par la centralisation des décisions, l'opacité des choix, le développement de la bureaucratie et de la technocratie.

Toutes ces tendances ont leurs traductions concrètes au plan régional. En retour, l'intervention des collectivités va aussi influencer les orientations dans ce domaine.

Afin de ne pas être aspirés par les préférences libérales, les grands orga-



Au sein de chaque université pourrait être créée une mission d'insertion dans l'emploi.

nismes se doivent de définir une politique nationale claire intégrant l'ensemble des besoins, notamment les dimensions régionales de leurs actions. Mal préparés à ces enjeux nouveaux, leur maîtrise d'une telle politique est aujourd'hui incertaine.

Les organismes publics de recherche, solidement implantés en Ile de France, participent significativement au rayonnement de la région. Ils doivent conjuguer leurs missions nationales et internationales et participer au plan régional aux synergies nécessaires en matière de recherche.

La collectivité publique, à travers les organismes publics de recherche ou par l'intervention des pouvoirs publics à tous les niveaux, peut, si elle en a la volonté, influencer la stratégie des grands groupes industriels qui tendent, à la faveur des restructurations industrielles, à réduire leurs structures de recherche.

Au cours de cette journée, les politiques menées antérieurement en matière de recherche publique, tant au plan national que régional, ont été fortement critiquées. Elles ont contribué à affaiblir le potentiel régional (particulièrement par le vieillissement préoccupant de ses moyens humains) et, simultanément, à fragiliser la place de la France dans ce domaine. De ce point de vue, la délocalisation des activités de recherche franciliennes, conjuguée à la mise en concurrence des régions, a eu pour triple effet de réduire la compétitivité du potentiel francilien, d'affaiblir globalement la place de la recherche française au plan international et d'engager un processus qui conduira à creuser les inégalités entre les régions.

À l'inverse, la région Ile de France doit s'appuyer sur ses pôles d'excellence pour un aménagement harmonieux du territoire, ce qui suppose d'irriguer l'ensemble du territoire régional en corrigeant les déséquilibres intra régionaux, de tisser des coopérations avec les autres régions.

Au niveau régional, la collectivité publique doit se doter des structures décentralisées coopératives adaptées aux nouvelles exigences.

Ainsi, sans se substituer à l'indispensable cohérence nationale des politiques de recherche des grands organismes publics garantissant leur autonomie et leur rôle spécifique, il semble que les universités pourraient avoir un rôle structurant dans l'orga-

nisation d'un dispositif de recherche décentralisé prenant en compte les besoins régionaux. Elles sont maintenant très enracinées dans le tissu régional, elles sont des lieux de production et de diffusion des connaissances, elles sont des lieux de formation par et à la recherche, elles sont les lieux d'association avec les grands organismes publics de recherche, elles pourraient être des lieux de proximité pour réaliser les partenariats avec les PME-PMI à dimension régionale, elles pourraient être des lieux d'orientation et d'évaluation d'une politique régionale de recherche.

Sans doute serait-il nécessaire aussi, qu'à l'image des grandes écoles, les universités, dont les formations professionnalisées se sont largement développées, se dotent de structures qui facilitent l'insertion professionnelle des étudiants qui y sont formés. Au sein de chaque université pourrait être créée une mission d'insertion dans l'emploi qui s'appuierait notamment sur les relations que l'université établit avec son environnement (régional, national et international).

La place de la recherche industrielle en Ile de France

A travers le second thème, une question a dominé les débats : comment, au niveau régional, infléchir la stratégie des grands groupes ? Nous l'avons vu plus haut, les pouvoirs publics ont des moyens d'intervention pour inciter le secteur industriel à infléchir ses orientations en la matière, ce qui suppose en premier lieu de ne pas l'encourager dans ses propres carences.

En effet, bien que la recherche et l'innovation entrent, de façon décisive souvent, dans la production de richesses nouvelles, le secteur industriel n'y consacre pas encore les investissements nécessaires. Alors que les coûts de recherche tendent à croître et exigeraient donc un partage coopératif des investissements et des résultats, c'est au contraire la guerre économique qui prévaut. Dans cette guerre, les restructurations industrielles sont fréquemment l'occasion d'une réduction des investissements et des structures propres de recherche. Les fonds publics, importants, attribués aux entreprises au titre de la recherche ne subissent aucune évaluation de résultats, ni de

contrôle, même à posteriori. Par la voix du MEDEF(3), le patronat demande au titre de la recherche et de l'innovation, de nouveaux subsides de l'Etat, notamment par l'obtention de nouveaux privilèges fiscaux. La recherche et l'innovation deviennent aussi des moyens de précariser l'emploi qualifié en l'assujettissant aux résultats des dispositifs financiers spéculatifs qui les entourent. Le MEDEF vient de proposer que les travailleurs employés dans ce secteur ne soient plus des salariés mais soient rétribués directement sur le capital de ces sociétés.

La question qui se pose alors est : est-ce que les nouveaux partenariats vont concourir à encourager les grands groupes à poursuivre dans la voie actuelle, ou au contraire, vont aider la recherche privée à se donner les moyens de l'innovation dont elle a besoin ?

Le plus souvent, les contrats établis avec les organismes publics sont, pour les grandes entreprises, le moyen de sous-traiter leurs besoins de recherche et d'essayer de maîtriser le mouvement amont des connaissances sans en supporter les coûts. Ne faut-il pas s'interroger sur l'efficacité de ces contrats ? Globalement ils butent sur deux problèmes : le premier c'est celui d'un tissu industriel encore peu fertile à une activité de recherche dans la durée en raison de la faiblesse de ses moyens humains dans ce domaine ; en second lieu, il semble que la logique même de l'action par contrats ne constitue pas un véritable partenariat mais une soustraction ponctuelle et de courte durée.

Cette rencontre l'a montré, dans les nouveaux partenariats à construire, il ne faut pas confondre l'entreprise avec le patronat. Pour autant, l'intervention et la participation des salariés aux stratégies de recherche industrielle sont à conquérir. En effet, la politique de recherche tant au niveau de l'Etat, de l'entreprise que de la collectivité ne doit pas rester une affaire de spécialistes.

La région apparaît comme un niveau privilégié pour établir de nouveaux partenariats surtout avec les PME-PMI.

Il est utile de rappeler ici la proposition des communistes de créer au plan national un fonds de mutualisation de l'effort de recherche. Chaque entreprise qui n'effectue pas de

recherche contribuerait, sur des bases que je ne développerai pas ici, à alimenter ce fonds. Il serait ensuite intégralement redistribué au secteur industriel afin, par exemple, d'encourager le recrutement en entreprise de chercheurs ou pour financer des actions de recherche, notamment coopératives.

Au niveau de chaque région, une instance d'attribution et d'évaluation assurerait la gestion et la transparence de l'utilisation de ce fonds.

Le rôle des collectivités territoriales en matière de recherche

Enfin, le troisième thème a été l'occasion de mesurer la rupture positive du rôle de la région Ile de France en matière de recherche. Pour autant, cette évolution, particulièrement sensible au niveau des financements (triplément de l'effort régional), devrait s'accompagner d'un effort de définition d'une politique de recherche régionale cohérente et lisible, accompagnée des moyens d'orientation et d'évaluation des actions menées.

Il a été démontré que l'implantation des structures de recherche était très inégalement répartie sur le territoire régional ce qui préjudiciable au développement harmonieux du territoire francilien et notamment de l'emploi.

Comme l'a indiqué Josiane Schiavi, vice-présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, chargée des questions de l'enseignement supérieur et de la recherche, il est de la plus haute importance que les collectivités territoriales s'intéressent et s'impliquent dans les questions de la recherche. De ce point de vue il faut constater des évolutions rapides.

Cependant, si, pour influencer significativement sur les stratégies, il convient que les collectivités fassent plus, il faut associer une condition : il faut faire autrement. En effet, en triplant son investissement de recherche la région Ile de France montre une prise en compte inédite. Cela suffira-t-il à infléchir les tendances négatives déjà soulevées ? Je ne le pense pas. Au contraire même, sans conditions, cela peut conduire à accentuer les dysfonctionnements que nous avons relevés tout au long des débats.

De plus, le rôle des collectivités ne peut être celui d'une agence de moyens ou de bailleurs de fonds.

Ainsi, ne conviendrait-il pas que les collectivités dessinent, à partir de leurs propres besoins de développe-



Le bâtiment synchrotron sur le plateau de Saclay (91).

ment, une politique lisible en la matière, faite de cohérences et de priorités ? Ne conviendrait-il pas qu'elles se dotent de structures d'orientation et d'évaluation de leurs actions ? Les axes possibles d'une telle politique sont nombreux : je commencerai par mentionner le rôle des collectivités pour s'opposer à la fermeture ou aux délocalisations des laboratoires industriels, pour refuser le désengagement de l'Etat (dramatique pour notre région) vis à vis des organismes publics, pour rejeter la mise en concurrence des régions, pour veiller à l'avenir des centres de recherche d'excellence corrélativement à une politique volontariste de réduction des déséquilibres intra régionaux, pour soutenir la formation et l'insertion professionnelle des jeunes formés par et à la recherche, pour favoriser l'implication financière et humaine du secteur économique dans les activités de recherche, pour développer les actions de formation et de culture scientifique et technique dans les établissements scolaires, pour favoriser l'implantation de structures de recherche dans l'aménagement régional (mise en place de structures d'accueil, construction de logements pour l'hébergement de chercheurs étrangers, moyens de transports adaptés, etc.), pour mettre les élus en situation de jouer pleinement leur rôle de partenaires dans les choix de recherche.

Comme on le voit les champs d'in-

terventions souhaitables et possibles sont nombreux. Des choix sont évidemment indispensables.

En conclusion, l'intérêt majeur de cette manifestation a résidé dans la présence d'acteurs divers. J'estime néanmoins qu'il reste encore beaucoup à faire pour que ces enjeux deviennent l'affaire de tous. Qu'ils s'agissent des acteurs de la recherche, qu'il s'agisse des salariés du secteur privé, qu'il s'agisse des élus ou qu'il s'agisse encore des organisations syndicales, politiques ou associatives.

Si l'activité de recherche est le travail des chercheurs et de leurs partenaires, la définition d'une politique de recherche ne peut être le fait des experts ou des décideurs. Elle relève de la responsabilité publique. Elle doit donc devenir l'affaire d'un nombre élargi de citoyens. n

1. Les travaux de ce colloque ont été publiés dans une brochure éditée par *Economie et Politique* et *l'Ecole et la Nation*, « L'enseignement supérieur et la recherche en débat ».

2. Alors que les spéculations financières internationales autour des hautes technologies ont franchi des sommets, l'effort de recherche régresse en France depuis 1993 (2.45% du PIB en 1993, 2.17% en 1999). Pour leur part, les Etats Unis et le Japon y consacrent respectivement 2.8% et 3.1% de leur PIB. Cette tendance n'est pas propre à la France. Avec de grandes inégalités internes, elle est aussi perceptible en Europe (l'effort de recherche ne représente que 1.8 % du PIB européen).

3. *Les Echos* des 8 et 9 décembre 2000.